

Six propositions pour l'entreprise.

Le nouveau rêve français

par ALAIN MADELIN

C'est une véritable révolution culturelle qui souffle sur la France. Selon la dernière enquête d'opinion annuelle, 14 millions de Français rêvent de créer leur entreprise; ils étaient dix fois moins il y a dix ans. Cet appétit d'entreprendre, de créer, d'innover, de se mettre à son compte, de réussir par d'autres chemins que le seul salariat, touche la France entière, bousculant tous les clivages partisans.

C'est là le nouveau rêve français, celui de gens modestes, qui n'aspirent pas à devenir des Jean-Marie Messier ou des Bernard Arnault, mais à se réaliser eux-mêmes, en travaillant dur, en prenant des risques. Un rêve de réussite et de mobilité sociale dans une société souvent bloquée. Ce rêve français, je le fais mien depuis longtemps. Car c'est cette France-là qui est notre plus sûr atout pour assurer une croissance forte et réa-

liser le plein emploi. La nouvelle France doit être le pays des nouveaux entrepreneurs. Celle d'une nouvelle politique économique orientée vers la création d'entreprise, favorisant le plein emploi, permettant de réintégrer sur le marché du travail ceux qui en sont exclus, de réduire la précarité, d'améliorer la feuille de paie et le pouvoir d'achat des salariés. Car la meilleure des politiques sociales, c'est une politique de plein emploi.

Voilà pourquoi je propose un programme choc en faveur de la création d'entreprise, et particulièrement de la petite entreprise individuelle, celle qui peut naître dans les quartiers défavorisés comme ailleurs. Et je fixe un objectif: 2 millions de nouvelles entreprises créées dans les cinq ans qui viennent.

Voilà pourquoi, pour aller au-delà des mesures que j'avais prises en 1994 dans la loi sur l'initiative et l'entreprise individuelle, dont tous s'accordent à recon-

naître l'aspect bénéfique, je propose aujourd'hui six mesures fortes:

1. Favoriser fiscalement l'investissement dans la création et le développement des entreprises, en élargissant l'avantage fiscal que j'avais institué en 1994 et en permettant de mutualiser cet avantage fiscal dans des fonds de placements professionnels ou locaux.

2. Calculer les impôts et les charges à partir du revenu réel de l'entrepreneur individuel et permettre de moduler certaines charges sociales – comme les retraites – en fonction des variations annuelles du revenu.

3. Protéger le patrimoine familial d'un créateur d'entreprise en distinguant le patrimoine affecté à l'activité économique de son patrimoine familial

4. Permettre d'ajouter une activité d'entrepreneur à une autre activité (salarié...) en évitant le double paiement des cotisa-

tions sociales et faciliter le passage d'un statut à un autre en assurant la mobilité et la transférabilité des droits sociaux.

5. Mettre en place un système de cotisations sociales simplifié et allégé adapté à la création de la très petite entreprise et facilitant l'embauche des premiers salariés (chèque-emploi).

6. Encourager le développement des activités de service à forte main-d'œuvre (à l'instar de l'hôtellerie et de la restauration) en appliquant à ces services, dans le cadre d'une négociation européenne, une TVA à taux allégé.

Oui, il faut croire au plein emploi. Celui-ci est à notre portée. Certainement pas en cherchant à partager le travail ou à créer des emplois artificiels comme on nous l'a trop souvent proposé en France, mais en multipliant le nombre d'entreprises et d'entrepreneurs, et en libérant le travail ●

Alain Madelin (DL) est candidat à l'élection présidentielle.

La nouvelle France doit être le pays des nouveaux entrepreneurs.

l'Generation

23 Jan 2002